

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-117 Accès interdit parking du château d'eau le 12/08/2026

Le Maire de la commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 juillet 2026, par laquelle par Monsieur Jean-Michel LAURO, 14 T rue du Cèdre, 11200 PARAZA, sollicite une autorisation d'interdire l'accès au parking du château, afin de permettre le vol de drone pour inspection antennes téléphonie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le vol de drone pour inspection antennes téléphonie, l'accès au parking du château d'eau sera interdit le mercredi 12 août 2026 de 10h à 11h.

Article 2

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

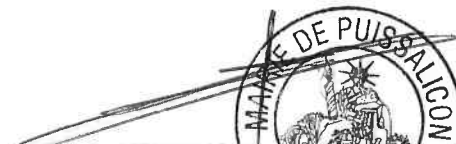
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 30/07/2026

Publication sur le site internet de la commune le 30/07/2026

Puissalicon le 30/07/2026


Michel FARENC
Maire

